



952-958, boulevard des Bois-Francs Sud

Demande de dérogations mineures présentée à la séance ordinaire du lundi 2 février 2026, à 18 h

**Salle du conseil
Hôtel de ville
1, rue Notre-Dame Ouest, porte no 2
Victoriaville**

Lors de cette séance, le conseil municipal prendra une décision sur cette demande de dérogations mineures.

➤ Vous pouvez faire vos commentaires sur cette demande en vous présentant à la séance ou en les envoyant avant le lundi 2 février 2026, midi, en cliquant sur le lien suivant :
<http://vic.to/conseil/séances/question/ajout>

VICTORIAVILLE, le 15 janvier 2026

La greffière,

ROSANE ROY

C'est quoi le projet?

La demande de dérogations mineures vise à permettre :

- a) la construction d'un deuxième bâtiment principal sur un terrain d'une superficie de 1344,60 mètres carrés (article 12.8.1);
- b) qu'un bâtiment principal soit situé à 4,00 mètres d'une ligne de terrain (article 12.8.1);
- c) qu'un bâtiment principal soit situé à 5,50 mètres d'une ligne de terrain (article 12.8.1);
- d) qu'une partie du stationnement soit située en avant du nouveau bâtiment (article 8.2.2);
- e) que le stationnement comportant plus de 5 cases ne permette pas l'entrée et la sortie des véhicules vers la rue en marche avant (article 8.4.1);
- f) qu'une allée de circulation ait une largeur de 3,60 mètres (article 8.4.4);
- g) qu'un accès véhiculaire ait une largeur de 3,60 mètres (article 8.6.1);

Règlement de zonage numéro 1261-2019.